


1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE	
<b>1.1 Identificateurs de produit</b>	
Nom du produit	: La Fameuse Custard
Taux de Nicotine	: <b>16 mg/mL</b>
Contenance du flacon	: 10mL
Marque	: Roykin
Arômes	: Vanille
<b>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
Utilisations identifiées	: Recharge pour cigarettes électroniques
<b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
Société	: LEVEST ROYKIN 13 Rue Georges Auric 75019 Paris
Téléphone	: +33 (0)1 48 15 01 45
Adresse e-mail	: <a href="mailto:info@levest.fr">info@levest.fr</a>
Service Qualité	: <a href="mailto:qualite@roykin.fr">qualite@roykin.fr</a>
<b>1.4 Numéro d'appel d'urgence</b>	
Numéro d'Appel d'Urgence	: INRS +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
<b>2.1 Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>2.1.1 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)</b>	
Toxicité aigüe par contact cutané, catégorie 4.	
<b>Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)</b>	
Pictogramme :	
	
Mention d'Avertissement	: Attention
Mention(s) de Danger (H)	
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
Conseil(s) de Prudence (P)	
P102	: Tenir hors de portée des enfants
P101	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P264	: Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P301 +P310	: EN CAS D'INGESTION : APPELER UN CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
P301+P330+P331	: EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
<b>2.3 Autres dangers</b>	Aucun autre danger à signaler.



3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS				
3.2 Mélanges				
Composant contribuant au danger :				
SUBSTANCE	CAS n°	EC n°	CLP	%
PROPANE-1,2-DIOL	57-55-6	200-338-0		≥50
Vanilline	121-33-5	204-465-2	Eye irrit. 2A; H319 Acute aquatic tox. 3; H402 Chronic aquatic tox. 3; H412	1-5
Ethyl maltol	4940-11-8	225-582-5	Acute Tox. 4, H302	<1
Acetyl propionyl	600-14-6	209-984-8	Flam. Liq. 2, H225 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373	<1
Anisyl alcohol	105-13-5	203-273-6	Acute tox. 4; H302 Skin irrit. 2; H315 Eye irrit. 2A; H319 STOT SE 3; H335	<0.1

CE/CAS/INDEX	Nom chimique Synonyme, nom IUPAC	Classification selon la directive 67/548/CEE	%
CAS : 54-11-5 CE : 200-193-3 INDEX : 614-001-00-4	<b>Nicotine</b> Tobacco Water Extract  IUPAC : 3-[(2S)-1-Methylpyrrolidin-2-yl]pyridine	Très Toxique, T+, R25/27 Dangereux pour l'Environnement, N, R51/53 <b>Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)</b> Toxicité Aigüe Orale 3, H301 Toxicité Aigüe Dermale 1, H310 Toxicité Chronique pour le Milieu Aquatique 2, H411	1.6
Note : Le texte intégral des phrases R et des mentions de danger H est indiqué à la rubrique 16.			

4. PREMIERS SECOURS	
4.1	<b>Description des premiers secours</b>
	<p><b>Conseils généraux</b> Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.</p> <p><b>En cas d'inhalation</b> En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.</p> <p><b>En cas de contact avec la peau</b> Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Consulter un médecin.</p> <p><b>En cas de contact avec les yeux</b> Rincer les yeux à l'eau. Dans la mesure du possible, retirez vos lentilles de contact. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.</p> <p><b>En cas d'ingestion</b> Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.</p>
4.2	<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>
	<p>Une exposition répétée ou prolongée peut causer sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions, douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.</p>
4.3	<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>

Donnée non disponible

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, mousse, poudre sèche.  
Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de risque particulier.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière n'est à signaler.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Sensible à l'air et à la lumière.

##### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

#### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

##### 8.1 Paramètres de contrôle

###### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	No.-CAS	Valeur	Paramètre de contrôle	Base
Nicotine	CAS : 54-11-5	Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	0,5mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

###### Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

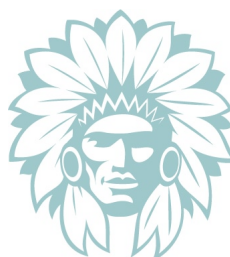
###### Équipement de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

###### Protection des mains

Gants de protection



Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

**Protection respiratoire**

Non.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	Ambrée
Odeur	:	Vanillée
Valeur du pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point éclair	:	>100°C
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Limites supérieure/inférieure d'explosivité	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1.15
Hydrosolubilité	:	Complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Viscosité dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	:	Donnée non disponible
Teneur en solvants :	:	Mono Propylène Glycol ≤50%
	:	Glycérine Végétale ≤50%

**9.2 Autres informations concernant la sécurité**

Pas d'autres données disponibles

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible

**10.2 Stabilité chimique**

Donnée non disponible

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible

**10.4 Conditions à éviter**

Donnée non disponible

**10.5 Matières incompatibles**

Oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

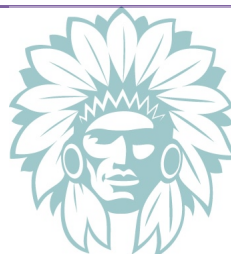
Autres produits de décomposition - donnée non disponible



11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Orale : <b>DL50 Nicotine - rat - 50 mg/kg</b> Dermale : <b>DL50 Nicotine – rat – 140mg/kg</b>
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	donnée non disponible
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	donnée non disponible
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	donnée non disponible
<b>Mutagénicité</b>	donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	La nicotine cause des risques de malformation du fœtus.
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Inhalation</b>	Peut-être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion.
<b>Peau</b>	Peut être mortel en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
<b>Yeux</b>	Peut provoquer une irritation des yeux.
<b>Signes et Symptômes d'une Exposition</b>	
Une exposition répétée ou prolongée peut causer : Vomissements, Diarrhée, Convulsions, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.	
<b>Information supplémentaire</b>	
Data base de toxicité chimique pour la Nicotine - RTECS : QS5250000	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
<b>12.1 Toxicité</b>	
Toxicité pour le poisson	: CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Donnée non disponible
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	Donnée non disponible
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	
<b>Produit</b>	Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme produit non utilisé.



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT			
14.1	<b>Numéro ONU</b>		
	ADR/RID : 3144	IMDG: 3144	IATA: 3144
14.2	<b>Nom d'expédition des Nations unie</b>		
	Nicotine Preparation		
14.3	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>		
	ADR/RID: 6.1	IMDG: 6.1	IATA: 6.1
14.4	<b>Groupe d'emballage</b>		
	ADR/RID: III	IMDG: III	IATA: III
14.5	<b>Dangers pour l'environnement</b>		
	ADR/RID: Donnée non disponible	IMDG Marine polluant: Donnée non disponible	IATA: Donnée non disponible
14.6	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>		
	Donnée non disponible		

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	
	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006
15.1	<b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>
	Donnée non disponible
15.2	<b>Évaluation de la sécurité chimique</b>
	Donnée non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS	
	<b>Informations supplémentaires</b>
	Texte intégral des phrases R et mentions de danger H apparaissant en 3.2
H302	: Nocif en cas d'ingestion
P101	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	: Tenir Hors de portée des enfants
P264	: Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P301+P310	: EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
P301+P330+P331	: EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	Les renseignements contenus dans cette FDS sont basés sur l'état de nos connaissances relatif au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés en toute bonne foi.
	L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
	Nous tenons à préciser que les risques ont été évalués par calcul de concentration à partir des substances ou composants entrant dans la composition de notre produit, en conformité avec le règlement (CE) 1272/2008.